



# Concours de création et d'écriture « MANA 2028 »



Règlement du concours de création et d'écriture « MANA 2028 »

La Flamme du Bicentenaire 1828-2028

En 2028, Mana commune fondée par Anne-Marie Javouhey en 1828 célébrera son bicentenaire.

Dans le cadre du lancement du projet intitulé « Mana 2028, la flamme du bicentenaire », la commune de Mana organise un concours de création et d'écriture ouvert aux établissements scolaires de Mana.

Trois catégories : primaire, collège et lycée.

Les deux thématiques sont les suivantes :

1. « Comment était Mana en 1828 ? »
2. « Comment imaginez-vous Mana en 2028 ? ».



L'œuvre peut être sous-forme d'écriture, de bande-dessinée ou de dessin.

Les participants devront s'inspirer des archives et textes historiques liés à l'histoire de Mana, notamment à la création de la commune par Anne-Marie Javouhey ainsi que du bien vivre ensemble réunissant toutes les communautés qui s'y côtoient.

## ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert du mardi 8 septembre 2020 au vendredi 30 octobre 2020 à minuit cachet de la poste faisant foi.

La participation à ce concours est gratuite.

Elle implique l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement, et la renonciation à tout recours contre les décisions prises par la mairie de Mana et le jury de l'opération.

Toute participation incomplète, illisible, envoyée après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue dans l'article 3 sera considérée comme nulle. Les œuvres sont soumises à modération auprès du jury final.

Le participant déclare :

- être l'auteur de l'œuvre ;
- ne pas avoir cédé le droit de les exploiter à titre exclusif à des tiers ;

décharger la mairie de Mana et ses partenaires de toute revendication ou réclamation tant sur la propriété matérielle qu'intellectuelle de l'œuvre. Le participant conserve le droit d'exploiter librement son œuvre. **ARTICLE 3 : MODALITÉS DE PARTICIPATION**

Le texte présenté devra être inédit, en langue française et ne pas plagier une œuvre existante.



## Règlement du concours de création et d'écriture « MANA 2028 »

L'œuvre peut être une création écrite. Elle devra comporter un titre ; être dactylographiée au simple recto ; au format PDF, Word, papier ou il peut s'agir aussi d'un dessin ou se présenter sous la forme d'une bande-dessinée.

Chaque participant doit préciser son établissement, sa classe, son/ses nom (s), prénom (s), âge (s), adresse postale, adresse électronique et un numéro de téléphone sur une feuille séparée.

Et pour les mineurs : nom, prénom et numéro de téléphone du représentant légal.

La mairie de Mana s'engage à respecter les droits moraux des auteurs.

Pour participer au concours, le (s)participant (s) peut travailler à titre individuel ou en groupe ou par classe. L'œuvre doit être envoyée à l'adresse suivante avec le cachet de La Poste faisant foi :

**MAIRIE DE MANA**  
1 Place Yves PATIENT 97360-MANA

Ou par courriel à : [culture@mairie-mana.fr](mailto:culture@mairie-mana.fr)

Il doit obligatoirement préciser **CONCOURS DE CRÉATION ET D'ÉCRITURE** dans l'objet du mail.

Ou déposer directement l'œuvre préalablement mise sous enveloppe au secrétariat de la Direction des Affaires Culturelles de Mana (Centre social Makandra).

Le règlement pourra être consulté sur le facebook de la mairie de Mana ou sur le site officiel de la mairie : à l'adresse suivante <http://www.mairie-mana.fr/>

### ARTICLE 4 : CRITÈRES D'ATTRIBUTION DES LOTS ET JURY

Les œuvres envoyées par les participants sont soumises au vote du jury qui délibèrera le samedi 03 novembre 2020.

Pour l'attribution des prix, les œuvres seront principalement appréciées selon les critères suivants :

- Qualité des textes
- Qualité artistique
- Respect du thème.

### Article 5 : LES RÉCOMPENSES

Le vainqueur de chaque catégorie gagnera une tablette.

L'annonce des résultats aura lieu le mardi 10 novembre 2020 dans le cadre d'une soirée du lancement du projet Mana 2028. En cas d'absence, les lots non retirés par les lauréats seront gardés à disposition à la mairie de Mana. Tous les candidats pourront consulter les résultats sur le site internet et la page Facebook de la mairie de Mana.

